

**Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'**  
**Association YOGA AJACCIO**  
**du 11 Juillet 2021 à Ajaccio**

Le 11 Juillet 2021 à 09 heures, les fondateurs de l'association **yoga ajaccio** se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'Espace Madeios, 1 rue du Comte Bacciochi, 20000 Ajaccio

**Sont Présents :**

- Xavier Fabre, domicilié au **Domaine des Chênes - lieu dit Alzo di Leva - Bat E6 - 20090 Ajaccio**
- Joelle Moretti, domiciliée au 2 rue du général Lambroschini, 20000 Ajaccio

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Choix du nom pour l'association ;
- Présentation du projet de statuts ;
- Adoption des statuts ;
- Constitution du collectif ;
- Domiciliation de l'association ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication ;
- Délégations pour la signature sur le compte bancaire.

Les membres de l'assemblée exposent les motifs du projet de création de l'association et commentent le projet de statuts.

La discussion est ouverte et un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, l'assemblée met successivement aux voix les délibérations suivantes.

## **1ère délibération : Présentation du projet de constitution de l'association**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dont les principales caractéristiques sont :

- Le siège social est à Ajaccio, au domicile de Xavier Fabre.
- Le fonctionnement de l'association est collégial.
- Le fonctionnement de l'association pourra être complété par un Règlement Intérieur.
- Chaque membre s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur.
- L'objet de l'association est : l'enseignement et la promotion du YOGA IYENGAR à Ajaccio et aux alentours. L'association organise et coordonne des ateliers, rencontres, stages, conférences et manifestations ayant le même objet.

## **2ème délibération : Choix du nom de l'association**

L'assemblée est invitée à choisir le nom de l'association parmi ceux proposés jusque-là. Le nom de l'association choisie par l'assemblée est : **association yoga ajaccio**

## **3ème délibération : Statuts de l'association collégiale**

Après avoir entendu la lecture du projet des statuts, L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

## **4ème délibération : Désignation des membres du Collectif**

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité en qualité de membres fondateurs du Collectif :

- Xavier Fabre, français, résidant à **Domaine des Chênes - lieu dit Alzo di Leva - Bat E6 - 20090 Ajaccio**  
employé à Kyrnolia
- Joelle Moretti, française, résidant au 2 rue du Major Lambroschini, 20000 Ajaccio, chef d'entreprise.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale.

Les membres du collectif ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

## **5ème délibération : Domiciliation de l'association**

Le siège social de l'association est situé chez Xavier Fabre au **Association Yoga Ajaccio - Domaine des Chênes - lieu dit Alzo di Leva - Bat E6 - 20090 Ajaccio**

La décision est adoptée à l'unanimité.

## **6ème délibération : Désignation pour la déclaration à la préfecture**

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

## **7ème délibération : Désignation des signataires**

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité les membres actifs notés ci-dessous comme ayant le pouvoir de signature sur le compte de l'association :

- Xavier Fabre
- Joelle Moretti

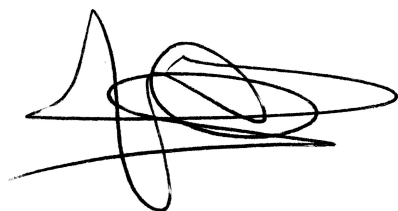
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Fait à Ajaccio, le 11 Juillet 2021.

### **SIGNATURES**

Xavier Fabre

Membre du conseil collégial

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Joelle Moretti

Membre du conseil collégial

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a wavy line extending to the right.